LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Inspection générale de la sécurité sociale

Rapport d'activité 2018

Cellule d'expertise médicale

Luxembourg, le 3 avril 2019

Objectif de ce rapport :
Ce rapport d'activité a pour objectif de présenter les actions et travaux menés par la Cellule d'expertise médicale (CEM) au cours de l'année 2018. Il est mis à disposition du public sur le site internet de la CEM. Une synthèse de ce document fait partie du rapport d'activité du Ministère de la Sécurité sociale. Pour toute information complémentaire, vous pouvez joindre le secrétariat de la CEM (cem@igss.etat.lu).

Rédaction : Dr Isabelle ROLLAND, Anton DI LORENZO, Pascale OSTER, Lynn SCHEIBEL, Jeanne STEINMETZ

Article 65bis. (1) du Code de la Sécurité sociale présentant les missions de la Cellule d'expertise médicale (CEM):

Art.65bis. *(1) Il est créé sous l'autorité des ministres ayant dans leurs attributions la Santé et la Sécurité sociale une Cellule d'expertise médicale qui a pour missions :*

1) *de proposer, en s'orientant suivant des référentiels acquis par la science, le libellé et les coefficients des actes, d'en produire une définition complète et d'en préciser les indications et les conditions d'application ;*
2) *de s'enquérir de l'évaluation scientifique des dispositifs médicaux et de procéder à l'émission de recommandations pour leur bon usage permettant de déterminer le bien-fondé de la prise en charge par l'assurance maladie ;*
3) *de collaborer à l'élaboration des standards de bonne pratique médicale prévue au paragraphe 2, alinéa 2 et à leur promotion auprès des professionnels de la santé ;*
4) *d'analyser des avis concernant le résultat attendu d'un acte ou d'une source, en fonction de son intérêt diagnostique ou thérapeutique, de son impact sur la santé de la population et de son impact financier ;*
5) *d'assurer le secrétariat et l'appui technique du Conseil scientifique.*

La Cellule d'expertise médicale, qui est rattachée administrativement à l'Inspection générale de la sécurité sociale, est composée de façon pluridisciplinaire par des agents détachés par le Contrôle médical de la sécurité sociale, la Direction de la santé ou affectés par l'Inspection générale de la sécurité sociale.

La Cellule peut conclure des accords de partenariat avec des services spécialisés nationaux ou internationaux en vue de la réalisation de ses missions.

La Cellule peut s'adjoindre des experts. Elle doit fournir des expertises à la demande des ministres ayant dans leurs attributions la Sécurité sociale ou la Santé ou la Caisse nationale de santé. Ces expertises ne peuvent porter sur l'évaluation de l'état de santé, de diagnostics ou traitements de patients individuels.

Contenu

Liste des abréviations utilisées dans ce document 4
Executive summary 5
I. Cellule d'expertise médicale : qui sommes-nous ? 6
Missions et vision 6
Composition de l'équipe 6
Notre organisation et nos processus clés 7
Nos partenaires et notre réseau 8
II. Les travaux réalisés en 2018 9
Avis et expertises scientifiques - orientation pratique médicale 9
Avis et expertises scientifiques - orientation évaluation des actions de santé 10
Analyse des données de santé et de sécurité sociale 11
Collaborations méthodologiques et guidelines pour la pratique médicale 12
III. Autre domaine d'intervention : le secrétariat de la médiation 13
IV. Les activités en lien avec l'amélioration continue et nos processus de soutien 13
Processus qualité 13
Formation des professionnels 13
Autres 13
V. Congrès et journées scientifiques et publications 14
Participation aux congrès 14
Publications 2018 en lien avec les travaux et les missions de la CEM 14
Annexe 1 : Rôle des saisines – Etat des lieux au 31 décembre 2018 15

Liste des abréviations utilisées dans ce document

AMMD	Association des Médecins et Médecins-Dentistes
ATIH	Agence technique pour l'information sur l'hospitalisation
CEM	Cellule d'expertise médicale
CMSS	Contrôle médical de la sécurité sociale
CN	Commission de nomenclature
CNS	Caisse nationale de santé
CS	Conseil scientifique du domaine de la Santé
EUnetHTA	European network for Health Technology Assessment
G-I-N	Guidelines International Network
GT	Groupe de travail
HAS	Haute Autorité de Santé
HTA	Health Technology Assessment
HTAi	Health Technology Assessment international
HTAN	Health Technology Assessment Network (Commission européenne)
IGSS	Inspection générale de la sécurité sociale
INAHTA	International Network of Agencies for Health Technology Assessment
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
INAP	Institut national de l'administration publique
IQWIG	Institut für Qualität und Wirtschaftlichkeit im Gesundheitswesen
KCE	Centre fédéral d'Expertise des Soins de Santé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ZIN	Zorginstituut Nederland

Executive summary

The law reform of the healthcare system of December 17, 2010 instituted the *Cellule d'expertise médicale* (CEM). It is an intragovernmental institution, administratively attached to the *Inspection générale de la sécurité sociale* (IGSS) and is composed of a multidisciplinary team with six collaborators from different backgrounds. The staff originates from the *Contrôle médical de la sécurité sociale* (CMSS), the *Direction de la Santé* or is assigned by the IGSS.

As defined in art.65bis (1) of the Social Security Code, the missions of the CEM are to propose coefficients and descriptions for medical procedures and consultations on demand of the *Commission de nomenclature (CN)*, to provide recommendations on best practices for medical devices, to elaborate and promote medical guidelines, and to analyse scientific reports about medical procedures. The Ministry of Social Security, the Ministry of Health, as well as the *Caisse nationale de santé (CNS)*, may request the CEM's scientific advice. To fulfill its missions, the CEM uses different strategies and methods such as the consultation and analysis of scientific literature and reports published by international HTA agencies, study of best practices and comparison of existing practices from different countries. Analysis of available data and collaboration with external experts are also used.

In 2018, the CEM received 14 new requests by the Commission de nomenclature. By the end of 2018, the CEM has two pending requests. The different requests originating from the CN analysed voluntary termination of a pregnancy and the introduction of new acts concerning the "Etablissement hospitalier spécialisé en réhabilitation physique et post-oncologique (Colpach)". In addition, the CEM became engaged, together with the CNS, in working on the revision of the whole nomenclature for medical acts. So far, methodological principles have been discussed and new acts concerning digestive surgery or orthopedic prosthesis have been introduced, being effective from January 1, 2019.

The members of the CEM participate in various working groups: the national plan against rare diseases, the national action plan for disabled people as well as a cancer report in collaboration with the Luxembourg Institute of Health amongst others.

The CEM also provides the secretariat as well as technical and logistical support for the *Conseil scientifique du domaine de la santé* (CS). One member of the CEM appointed by the CS is an expert in methodology in order to support its work. Furthermore, one member of the CEM provides the administrative secretariat for mediations. The mediation mission originates from the direction of the IGSS.

The CEM is member of international networks in HTA (INAHTA) and health guidelines (G-I-N), and participates in working groups and relevant international conferences in line with the missions of the CEM.

I. Cellule d'expertise médicale : qui sommes-nous ?

Missions et vision

Nos missions sont précisées dans l'article 65bis (1) du Code de la sécurité sociale et recouvrent trois thématiques principales :

- le soutien technique et scientifique pour le développement des nomenclatures des actes et services des prestataires de soins de santé ;
- l'évaluation scientifique des technologies de la santé, dont les dispositifs médicaux et les interventions en santé ;
- la collaboration à l'élaboration et à l'établissement de bonnes pratiques médicales basées sur les références scientifiques validées.

De plus, la CEM est en charge des secrétariats du Conseil scientifique dans le domaine de la santé, de la médiation par détachement ainsi que des missions d'appui technique.

Notre vision est de contribuer, par l'apport d'expertises dans les différents domaines de la santé publique, de méthodes scientifiques reconnues et validées au niveau international et des recommandations de bonnes pratiques, aux travaux nécessaires à l'amélioration du système de santé luxembourgeois.

Composition de l'équipe

Une équipe pluridisciplinaire de six collaborateurs, composée d'universitaires et d'administratifs issus de différentes filières contribue à la diversité des travaux. Elle est actuellement composée par :

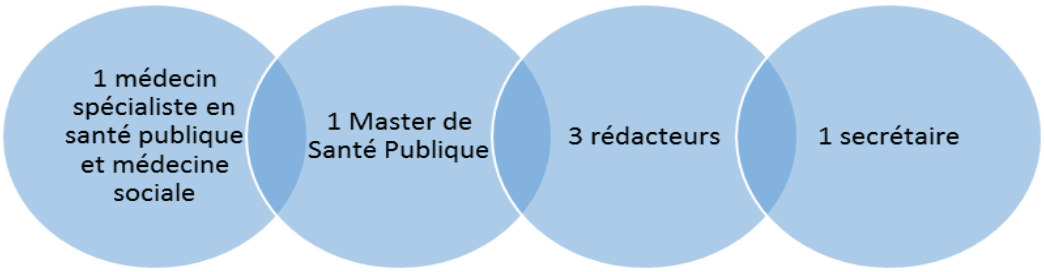

Figure 1. Equipe pluridisciplinaire de la CEM

La direction administrative est du ressort du directeur de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS). Selon la volonté du législateur, les collaborateurs sont détachés de trois administrations ; deux administrations du Ministère de la sécurité sociale (Contrôle médical de la sécurité sociale (CMSS) et IGSS) et une sous l'autorité du Ministère de la santé (Direction de la Santé).

Notre organisation et nos processus clés

La CEM a identifié plusieurs processus clés qui décrivent ses missions. Elle les a décrits et documentés afin d'assurer une systématique dans son travail et maîtriser la qualité des travaux réalisés. Cette réflexion a donné lieu à une première cartographie des processus présentée ci-dessous :

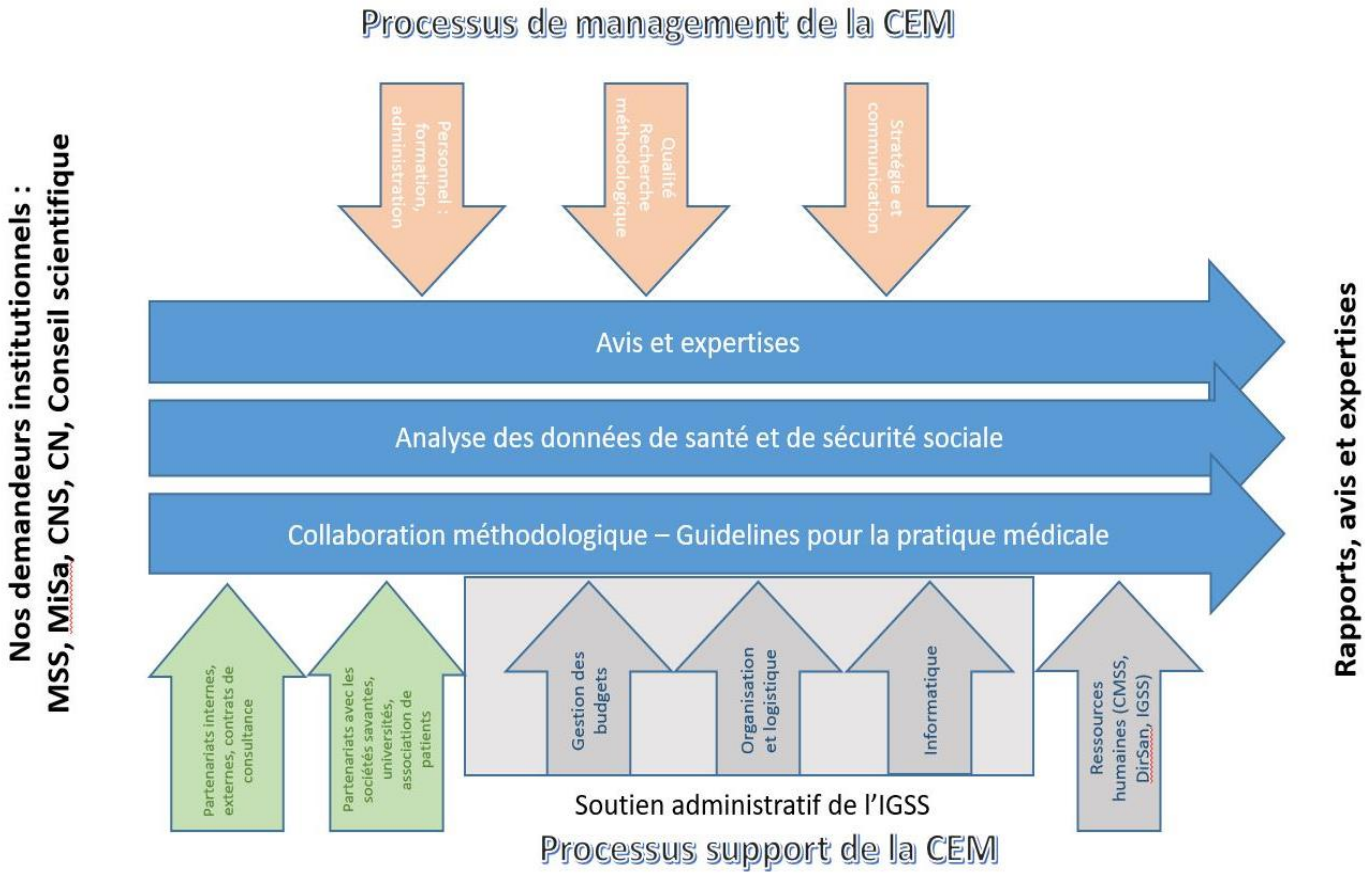

Figure 2. Organisation et processus clés de la CEM

Légende : MSS : Ministère de la Sécurité sociale, MiSA : Ministère de la Santé, CNS : Caisse nationale de santé.

Nos partenaires et notre réseau

Nos partenaires privilégiés sont le Ministère de la Sécurité sociale, le Ministère de la Santé, la Commission de nomenclature (CN), la Caisse nationale de santé (CNS) et le Conseil scientifique du domaine de la santé pour lesquels la CEM effectue des travaux ou des expertises.

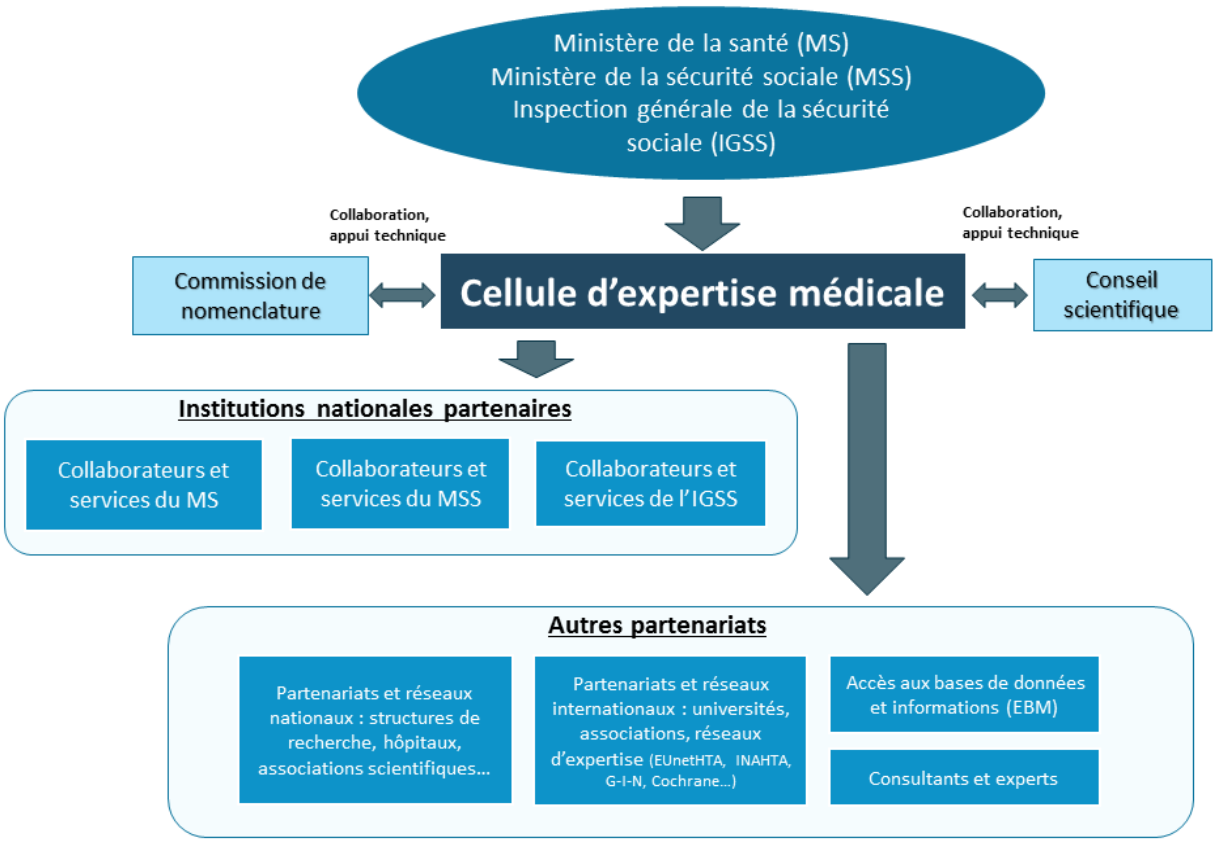

Figure 3. Partenaires et réseau de la CEM

Pour répondre à ses missions, la CEM est membre actif de réseaux professionnels dans le domaine du Health Technology Assessment (HTA), de l'épidémiologie, de la santé publique et des guidelines. Ces réseaux facilitent l'accès à l'information et aux méthodologies scientifiques (cf. cartographie des réseaux présentée en annexe). La CEM a développé des contacts avec les administrations et instances des pays limitrophes ayant dans leurs missions l'assurance maladie ou l'HTA. La CEM travaille aussi avec les professionnels de la santé (hôpitaux, médecins) et garde des contacts avec le monde universitaire.

II. Les travaux réalisés en 2018

Avis et expertises scientifiques - orientation pratique médicale

Révision de la nomenclature des actes et services des médecins et médecins dentistes : Discussion méthodologique

Suivant le programme gouvernemental 2013 – 2018, la CEM a été activement engagée dans la procédure d'actualisation et de révision de la nomenclature des actes et services des médecins et médecins-dentistes. Ce processus débuté en 2017, vise à une mise à jour des actes et services des médecins opposables à la Caisse nationale de santé (CNS) spécialité médicale par spécialité médicale.
Cette nouvelle procédure d'actualisation se différencie de l'ancienne par le fait que non seulement des actes singuliers mais aussi des sections entières de la nomenclature sont révisées.
En constante coopération et discussion avec ses partenaires, la CNS et l'IGSS, la CEM contribue à ce processus d'actualisation en proposant une méthodologie d'expertise adaptée aux domaines concernés. Elle doit, entre autres, tenir compte de l'impact financier des nouveaux actes proposés. La révision de la nomenclature devra être réalisée à budget constant pour la CNS tout en garantissant un revenu constant aux médecins.

Révision de la nomenclature des actes et services des médecins avec un expert

Introduction des actes de chirurgie digestive et des prothèses orthopédiques et opposabilité suivant la nouvelle méthodologie :
Un expert mandaté par la CNS a établi, en coopération avec les représentants relatifs, une liste d'actes ainsi que leurs tarifs respectifs. Par la suite, la CNS a proposé les codes et les coefficients correspondant à chaque acte. Ces actes ont pris effet le 1er janvier 2019.

Avis rendus auprès de la Commission de nomenclature

La CEM est le partenaire technique de la Commission de nomenclature. Elle est saisie pour l'introduction ou la modification d'actes dans les nomenclatures et doit fournir, outre une proposition de libellé et de coefficient, les informations concernant les liens et les spécificités liées aux prestations. Ces éléments constituant l'avis sont précisés dans l'article 4 du Règlement grand-ducal du 30 juillet 2011 relatif au fonctionnement de la Commission de nomenclature des actes et services pris en charge par l'assurance maladie.

Remarque :

La Loi du 9 août 2018 modifiant 1, le Code de la sécurité sociale, 2, la loi du 27 juin 2018 ayant pour objet l'organisation de l'Université du Luxembourg et 3, la loi modifiée du 30 juillet 1960 concernant la création d'un fonds national de solidarité modifiant certaines dispositions du Code de la sécurité sociale, stipule dans son article 1er à l'alinéa 13 que : « A l'article 65, alinéa 11, le terme « demande » est remplacé par les termes « peut demander » ».
http://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2018/08/09/a678/jo

En 2018, la CEM a été saisie 14 fois par la Commission de nomenclature pour avis.

Les avis adressés en 2018 portaient sur les sujets suivants :

Chirurgie digestive
Interruption volontaire de grossesse
Codes de prothèses orthopédiques
Chirurgie de l'épaule
Chirurgie du coude
Chirurgie de la cheville
Chirurgie de la hanche
Chirurgie du pied
Nomenclature de podologie
Nomenclature diététique
Nomenclature des sages-femmes
Chirurgie cardiaque
Chirurgie vasculaire
Etablissement hospitalier Colpach

Le rôle des saisines mis à jour au 31/12/2018 est joint en annexe de ce rapport. La consultation des études bibliographiques des avis et des analyses scientifiques peut être demandée auprès de la CEM.

Avis et expertises scientifiques - orientation évaluation des actions de santé

Au niveau national

La CEM participe à l'élaboration du rapport cancer en collaboration avec l'Institut national du cancer (INC), le Luxembourg Institute of Health (LIH), l'entreprise Deloitte, le Ministère de la santé, l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) et la Caisse nationale de santé (CNS). Ce rapport est inscrit dans le Plan cancer 2015 – 2018, dont les objectifs sont de réaliser un rapport sur le cancer traitant de l'épidémiologie des cancers au Luxembourg, d'identifier la progression du cancer et les supports (financiers, organisationnels, …) pour assurer une meilleure prise en charge et de présenter les différentes initiatives. Le public cible est composé de professionnels et de personnes intéressées.

La CEM participe aux groupes suivants :

- Epidémiologie
- Prévention primaire du cancer au Luxembourg
- Les soins en cancérologie et prise en charge (activité hospitalière globale en cancérologie, analyse des dépenses du traitement des cancers, activités de chimiothérapie et de radiothérapie).

Au niveau international

La CEM participe à plusieurs réseaux regroupant des agences et des professionnels travaillant dans le domaine de l'évaluation des technologies de santé (HTA pour Health Technology Assessment). Ces activités lui permettent de participer à des travaux d'expertise menés en partenariat avec d'autres agences, de bénéficier des méthodologies développées et des travaux des agences reconnues dans le domaine et d'accroître son réseau d'experts.

En 2018 la CEM est membre du réseau international **INAHTA (International network of agencies for HTA),** ainsi que de l'association **G-I-N (Guidelines International Network)**.

Les informations relatives à ces réseaux sont disponibles sur les sites www.inahta.org et www.g-i-n.net.

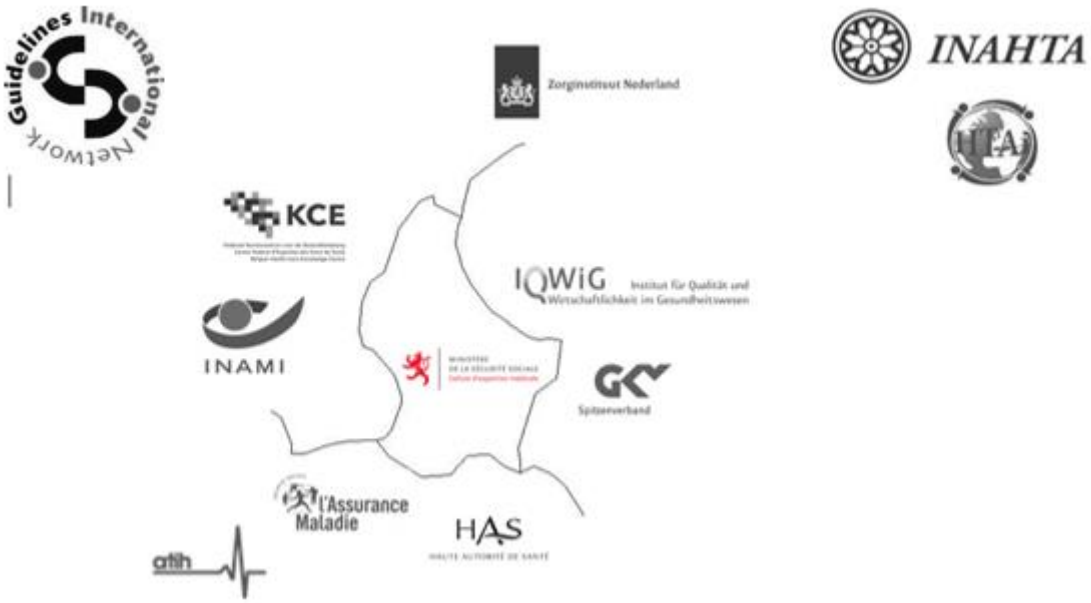

Figure 5. Organismes internationaux de référence à la CEM

Analyse des données de santé et de sécurité sociale

Connaître ce que l'on dépense et comprendre pourquoi on le dépense est un des moyens d'appréhender les problèmes de santé d'une population. C'est donc un des domaines de recherche de la CEM qui doit pouvoir argumenter le bien fondé des avis suite aux saisines de la Commission de nomenclature, être capable d'interpréter des données pour valider des études économiques et éventuellement mettre en évidence des problèmes de santé publique ou de pratiques médicales qui pourraient bénéficier d'une mise au point par le Conseil scientifique du domaine de la santé.

Les collaborateurs de la CEM ont travaillé avec le service STAPS, devenu E&A, de l'IGSS aux différents travaux d'analyses statistiques demandés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Collaborations méthodologiques et guidelines pour la pratique médicale

Les travaux dans ce domaine se développent depuis le second semestre 2015.

Participation aux travaux du Conseil scientifique du domaine de la santé

La CEM assure le secrétariat du **Conseil scientifique du domaine de la santé** (CS). Cet appui est non seulement administratif mais aussi logistique et technique que ce soit pour les membres nommés au CS ou pour les différents membres des groupes de travail.

Depuis fin 2015, un des médecins en santé publique de la CEM participe aux réunions plénières du CS dans une vision de soutien méthodologique et d'expertise, sans prendre part aux décisions. Cette collaboration scientifique est en lien avec les missions de la CEM pour cette thématique prévue dans l'article 65bis (1) alinéa 3.

En 2018, le CS s'est réuni 4 fois en séance plénière. Une entrevue avec les Ministres de la Santé et de la Sécurité sociale et la CNS a eu lieu en septembre. Trois groupes de travail se sont réunis.
En 2018, sur demande du Plan National Antibiotiques, un nouveau groupe de travail ayant pour objet la lutte contre les infections en milieu hospitalier a débuté ses travaux.
Le Conseil scientifique a publié au cours de l'année 2 recommandations, 13 mises à jour de recommandations et a validé et publié 4 référentiels élaborés par l'Institut National de Cancer. Ces publications ainsi que le rapport d'activité sont accessibles sur le site internet du CS (www.conseil-scientifique.public.lu).

Le CS, comme la CEM, est membre de l'association G-I-N (Guidelines international network) et bénéficie des informations méthodologiques mises à disposition (http://www.g-i-n.net/).

Participation aux groupes de travail nationaux

De par leurs expertises en santé publique, les collaborateurs de la CEM participent à plusieurs groupes de travail (GT) et commissions institués sous l'égide des Ministères de la Santé et de la Sécurité sociale ainsi que des assurances sociales.

Programme de travail du Plan National Maladies Rares (PNMR)

La CEM a participé aux travaux de deux groupes créés dans le cadre du PNMR pour, d'une part mettre en place une première ligne de support pour les patients pour faciliter l'accès à l'information concernant les maladies rares (groupe B4) et d'autre part, réaliser le recensement des maladies rares (groupe C1).

Plan Cancer

La CEM a participé aux travaux du groupe pour la mise en place d'un dépistage du cancer du col de l'utérus.

Plan National Handicap

La CEM a écouté les discussions et propositions du groupe d'experts pour l'écriture d'un plan handicap.

III. Autre domaine d'intervention : le secrétariat de la médiation

Un collaborateur de la CEM assure la mission de secrétaire administratif du médiateur. Cette mission est rattachée à la direction de l'IGSS et est définie par l'article 69 alinéa 4 du Code de la Sécurité sociale. Elle comporte deux volets : un travail administratif et une assistance au médiateur.

Au courant de l'année 2018, deux médiations ont eu lieu suite aux demandes d'engagement de la procédure de médiation de la part de la CNS.

La première médiation portait sur le désaccord concernant l'élaboration d'une convention telle que prévue à l'article 61 alinéa 2 point 13) du Code de la sécurité sociale (CSS) entre la CNS et la Fédération des Associations représentant des Psychothérapeutes au Grand-Duché de Luxembourg (FAPSYLUX). Après plusieurs entrevues et plusieurs réunions de médiation avec la CNS et la FAPSYLUX, le médiateur a constaté la non-conciliation des parties en date du 17 décembre 2018. Un procès-verbal de non-conciliation a été transmis au ministre ayant dans ses attributions la Sécurité sociale.

La deuxième médiation porte sur un litige entre la CNS et le Centre thermal et de santé de Mondorf-les-Bains (CTS) au sujet de l'adaptation des tarifs 2018 pour les prestations définies dans la nomenclature des actes et services du CTS. La procédure de médiation a été entamée au début du mois d'octobre en vertu de l'article 69 alinéa 1 du CSS. Elle est encore en cours à la fin du mois de décembre 2018 et se poursuivra en 2019.

IV. Les activités en lien avec l'amélioration continue et nos processus de soutien

La CEM participe aux démarches portant sur le management de la qualité mises en place par l'IGSS. S'y ajoutent des travaux spécifiques internes répondant aux besoins qu'elle a identifiés.

Processus qualité

La CEM a créé en 2018 un groupe de travail interne pour réaliser un site Internet. Ce site a pour but de renforcer sa visibilité dans le secteur de la santé et de la sécurité sociale au Luxembourg ainsi que d'avoir la possibilité d'offrir l'accès à tous et en toute transparence, aux résultats des recherches réalisées par l'équipe de la CEM.

Formation des professionnels

Les formations suivantes ont été suivies par des collaborateurs de la CEM :

- Cours INAP dans le cadre de la formation des stagiaires en vue de la nomination au grade A1 de la fonction publique

Autres

Programme santé et sécurité au travail

La CEM organise la commande de vaccins contre la grippe pour le personnel de l'IGSS et du Ministère de la sécurité sociale.

V. Congrès et journées scientifiques et publications

Participation aux congrès

La CEM était présente aux événements suivants :

- Journée Nationale de Santé, Luxembourg, mai 2018
- Présentation du Plan Maladies Rares, Luxembourg, mai 2018
- Présentation du Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle, Luxembourg, mai 2018
- Congrès ADELF, Montpellier, France, juin 2018
- Conférence du service audiophonologique, Luxembourg, octobre 2018
- Journée d'Etude « Environnement et santé », Luxembourg, octobre 2018
- Journée de Santé scolaire, Luxembourg, décembre 2018
- Présentation du Plan Cancer, Luxembourg, décembre 2018

Publications 2018 en lien avec les travaux et les missions de la CEM

La CEM a été sollicité par Monsieur le Dr Marc Weber, étudiant de l'université de Luxembourg, pour produire des données statistiques dans le cadre de la rédaction de son mémoire de fin de stage en médecine générale : « Stellenwert der Langzeit-Blutdruckmessung in der Allgemeinmedizin in Luxembourg, Prävalenz – Leitlinientreue ».

Annexe 1 : Rôle des saisines – Etat des lieux au 31 décembre 2018

Tableau 1 ROLE INSCRIPTION DES SAISINES 2012

No. C.N.	No. Courant CEM	Organisme demandeur	Date demande à C.N.	Date demande à CEM	Date limite avis CEM	Date avis CEM	
1/2012	1/2012	Société lux. Dermato-Vénérologie	27/01/2012	06/02/2012	27/06/2012	18/09/2012	OK
2/2012	2/2012	Assoc.lux. des psychmotriciens	11/01/2012	06/02/2012	11/06/2012	18/09/2012	OK
3/2012	3/2012	Domaine Thermal Mondorf-les-bains	13/02/2012	16/02/2012	remplacée	n.a.	
4/2012	4/2012	Société lux. de dermatologie	08/02/2012	16/02/2012	08/07/2012	18/09/2012	OK
5/2012	5/2012	CNS Nomenclature infirmiers	17/07/2012	18/07/2012	remplacée	n.a.	
6/2012	6/2012	AMMD - oncologie médicale	24/09/2012	11/09/2012	24/03/2013	15/11/2012	OK
n.a.	7/2012	CNS Révision de fond nomenclatures	envoi direct à CEM	19/10/2012	n. a.	25/05/2016	cloturé
8/2012	8/2012	Domaine Thermal Mondorf-les-bains	19/12/2012	08/01/2013	19/05/2013	16/07/2013	OK
12/2012	9/2012	CNS/COPAS nomencl. soins palliatifs	19/12/2012	22/01/2013	19/05/2013	29/10/2014	OK
12/2012	10/2012	CNS Nomenclature infirmiers Demande CNS réitérée	19/12/2012	22/01/2013	19/05/2013	05/09/2014	OK

Tableau 2 ROLE INSCRIPTION DES SAISINES 2013

No. C.N.	No. Courant CEM	Organisme demandeur	Date demande à C.N.	Date demande à CEM	Date limite avis CEM	Date avis CEM
10/2012	1/2013	Contrôle médical (mammographie)		23/01/2013	21/05/2013	10/07/2013 OK
9/2012	2/2013	Contrôle médical (contrôle post-cure)	25/07/2012	05/03/2013	05/08/2013	10/07/2013 OK
14/2012	3/2013	AMMD Mondorf (tarifs médicaux cure)	18/12/2012	05/03/2013	05/08/2013	16/07/2013 OK
17/2012	4/2013	CNS - ALK (nomenclature kinés)	30/01/2013	05/03/2013	05/08/2013	14/04/2014 OK
15/2013	5/2013	CNS (nomenclature Labos)	29/01/2013	11/04/2013	11/09/2013	Prise de position CEM adressée au Ministre et à la CN le 17/07/2015
16/2013	5/2013	FLLAM (nomenclature Labos)	18/01/2013	11/04/2013	11/09/2013	
19/2013	5/2013	FHL (nomenclature Labos)	19/02/2013	11/04/2013	11/09/2013	
				Reformulation suite invalidation demande FHL réadressée en juillet 2014 à la CEM.		
	6/2013	AMMD - Centre Baclesse (Cyberknife)	02/05/2013	20/06/2013	20/11/2013	27/02/2014 OK
	7/2013	AMMD - SLR (forfaits techniques)	29/04/2013	20/06/2013	20/11/2013	12/09/2014 OK
	8/2013	Féd. Orthopédistes (chaussures ortho)	28/01/2013	30/07/2013	30/12/2013	14/04/2014 OK
	9/2013	CNS - mise en conformité textes lég.	03/07/2013	30/07/2013	30/12/2013	11/02/2014 OK
	10/2013	AMMD - Forfait J2 Psychatrie juvénile	26/08/2013	01/10/2013	01/03/2014	05/09/2014 OK
08/2013	11/2013	CMSS - Hypertrophie mammaire	03/10/2013	18/11/2013	18/04/2014	30/01/2014 OK
	12/2013	Société méd. Gériatrie - forfaits actes	16/09/2013	18/11/2013	18/04/2014	11/05/2015 OK

Tableau 3 ROLE INSCRIPTION DES SAISINES 2014

No. C.N.	No. Courant CEM	Organisme demandeur	Date demande à C.N.	Date demande à CEM	Date limite avis CEM		Date avis CEM		Date envoi OTX
	2014-01	Cercle méd. Nucl. (tarification PET-CT)	28/11/2013	03/02/2014	03/07/2014		05/04/2016	OK	11/04/2016
	2014-02	Soc. Méd. Phys.-Réad. (F44 et J9)	28/11/2013	03/02/2014	03/07/2014		11/05/2015	OK	
	2014-03	Cercle d'algologie (nouveaux actes)	23/12/2013	03/02/2014	03/07/2014		15/12/2015	OK	16/12/2015
02/2014	2014-04	Société lux. Pédiatrie (activités péd.)	20/03/2014	23/05/2014	23/10/2014		19/12/2014	OK	
03/2014	2014-05	CMSS (médecine génétique)	23/04/2014	23/05/2014	23/10/2014		24/07/2015	OK	
04/2014	2014-06	AMMD (actes tech. Suffixes latéralis.)	25/04/2014	23/05/2014	23/10/2014		22/03/2016	OK	23/03/2016
05/2014	2014-07	CMSS (codes CCAM arthroscopie)	23/04/2014	23/05/2014	23/10/2014		18/12/2015	OK	28/12/2015
06/2014	2014-08	AMMD (majoration traitements stat.)	19/05/2014	23/05/2014	23/10/2014	****	30/10/2014	OK	30/10/2015
07/2014	2014-09	AMMD (majoration visite gériatrie V8)	16/05/2014	06/06/2014	06/11/2014	****	30/10/2014	OK	30/10/2015
08/2014	2014-10	AMMD (consult.majorée dermato C40)	20/06/2014	04/08/2014	04/01/2015	****	30/10/2014	OK	30/10/2015
11/2014	2014-11	AMMD (E20 pour méd.spéc.oncologie)	29/07/2014	28/08/2014	28/01/2015	****	30/10/2014	OK	30/10/2015
09/2014	2014-12	CNS (augment. coeff. E3 E4 E5 E6 E7)	04/08/2014	28/08/2014	28/01/2015	****	30/10/2014	OK	30/10/2015
10/2014	2014-13	CNS(augment. coeff. visite gériatrieV1	05/08/2014	28/08/2014	28/01/2015	****	30/10/2014	OK	30/10/2015
09/2013	2014-14	Féd. Orthop.(stimul. Électr. Neuromus	04/11/2013	01/10/2014	01/03/2015		14/06/2016	OK	15/06/2016
12/2014	2014-15	Féd. Orthop .(transfert positions)	12/08/2014	21/10/2014	21/03/2015		15/09/2015	OK	

Tableau 4 ROLE INSCRIPTION DES SAISINES 2015

No. C.N.	No. Courant CEM	Organisme demandeur	Date demande à C.N.	Date demande à CEM	Date limite avis CEM	Date avis CEM	Date envoi OTX
02/2015	2015-01	MS+MSS (Pédiatrie hospitalière)	01/06/2015	30/07/2015	30/12/2015 ****	13/11/2015 OK	13/11/2015
03/2015	2015-02	CMSS (amniocentèse APCM)	22/06/2015	30/07/2015	30/12/2015	20/01/2016 OK	20/01/2016
04/2015	2015-03	CMSS(explor. tomodensitométriques)	22/06/2015	30/07/2015	30/12/2015	22/03/2016 OK	23/03/2016
05/2015	2015-04	CNS (médecin réf. MR01 MR02 etc)	21/07/2015	30/07/2015	30/12/2015	25/09/2015 OK	25/09/2015
06/2015	2015-05	CNS (abrogation examen prénuptial)	21/07/2015	30/07/2015	30/12/2015	25/09/2015 OK	25/09/2015
08/2015	2015-06	AMMD (médecin référent E60)	24/07/2015	30/07/2015	30/12/2015	25/09/2015 OK	25/09/2015
09/2015	2015-07	CMSS (Cyberknife, abolition APCM)	08/09/2015	24/09/2015	24/02/2015	14/06/2016 OK	15/06/2016

Tableau 5 ROLE INSCRIPTIONS DES SAISINES 2016

No. C.N.	No. Courant CEM	Organisme demandeur	Date demande à C.N.	Date demande à CEM	Date limite avis CEM	Date avis CEM	Envoi OTX/ info mail
01/2016	2016-01	MS+MSS (Coloscopie, p. technique)	04/04/2016	10/06/2016	10/11/2016 ****	01/07/2016 OK	01/07/2016
02/2016	2016-02	MS+MSS (Coloscopie, p. générale	04/04/2016	10/06/2016	10/11/2016 ****	01/07/2016 OK	01/07/2016
	2016-03	MSS (Chirurgie réfractive)		16/08/2016	23/09/2016	26/09/2016 OK	03/11/2016
04/2016	2016-04	AMMD (Art. 7 réa. ped.)	12/09/2016	22/09/2016	22/02/2017	31/10/2016 OK	03/11/2016
05+06/2016	2016-05	CNS (Négociations valeur lettre-clé)	13/10/2016	20/10/2016	03/11/2016	02/11/2016 OK	03/11/2016

Tableau 6 ROLE INSCRIPTION DES SAISINES 2017

No. C.N.	No. Courant CEM	Organisme demandeur	Date demande à C.N.	Date demande à CEM	Date limite avis CEM	Date avis CEM	Envoi OTX/ info mail
01/2017	2017-01	CNS (Vidéo-endoscopie intestin grêle)	17/01/2017	02/02/2017	02/07/2017	10/05/2017 OK	12/05/2017
02/2017	2017-02	CNS (prélèvement foie chez donneur décédé)	17/01/2017	02/02/2017	02/07/2017	27/03/2017 OK	12/05/2017
03/2017	2017-03	CM (Mod. Libellé 1C80)	02/02/2017	14/03/2017	14/08/2017	10/05/2017 OK	12/05/2017
04/2017	2017-04	CMSS (abolition ACM pour 7A44)	07/02/2017	14/03/2017	14/08/2017	26/05/2017 OK	
05/2017	2017-05	COPAS (Forfait unique actes inf. N801)	08/02/2017	15/03/2017	15/08/2017	20/09/2017 OK	
07/2017	2017-06	CNS (Prélèvement sang veineux à dom	27/02/2017	15/03/2017	15/08/2017	11/09/2017 OK	
10/2015	2017-07	CMSS (Mod. Coeff. Location appareil)	08/09/2015	18/04/2017	18/09/2017	21/08/2017 OK	
06/2017	2017-08	CNS (Suppr. Codes 8F10M-8F33M)	17/02/2017	24/05/2017	24/10/2017	06/07/2017 OK	
08/2017	2017-09	MSS (Intr. DS37 pour scellement)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017 OK	
09/2017	2017-10	MSS (Intr. DE4 Examen enfant 48-72m)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017 OK	
10/2017	2017-11	MSS (Intr.9F99 dégagement avec pose)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017 OK	
11/2017	2017-12	MSS (Intr. DS38 techn. Adhésives)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017 OK	
12/2017	2017-13	MSS (Intr.DA76 placement implants)	13/04/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017 OK	
13/2017	2017-14	AMMD (Intr.DS97 dégagement avec po	17/05/2017	24/05/2017	24/10/2017	10/10/2017 OK	
14/2017	2017-15	CNS (Intr. Codes vêtements compress.	04/09/2017	22/09/2017	22/02/2018	19/12/2017 OK	

Tableau 7 ROLE INSCRIPTION DES SAISINES 2018

No. C.N.	No. Courant CEM	Organisme demandeur	Date demande à C.N.	Date demande à CEM	Date limite avis CEM	Date avis CEM
18/2017	2018-01	CNS (chirurgie digestive)	28/12/2017	08/01/2018	08/06/2018	20/04/2018 OK
01-04/2018	2018-02-05	MS (interruption vol. de grossesse)	18/01/2018	05/02/2018	05/07/2018	30/03/2018 OK
05/2018	2018-06	CNS (Codes de prothèses)	25/01/2018	05/02/2018	05/07/2018	07/06/2018 OK
06/2018	2018-07	CNS (Chirurgie de l'épaule)	22/02/2018	09/03/2018	09/08/2018	
07/2018	2018-08	CNS (Chirurgie du coude)	22/02/2018	09/03/2018	09/08/2018	
08/2018	2018-09	CNS (Chirurgie de la cheville)	22/02/2018	09/03/2018	09/08/2018	28/08/2018 OK
09/2018	2018-10	CNS (Chirurgie de la hanche)	22/02/2018	09/03/2018	09/08/2018	28/08/2018 OK
10/2018	2018-11	CNS (Chirurgie du pied)	22/02/2018	09/03/2018	09/08/2018	28/08/2018 OK
11-15/2018 23-27/2018	2018-12-21	CNS (Nomenclature de podologie)	07/05 + 06/06/2018	20/06/2018	20/11/2018	31/08/2018 OK
16/2018	2018-22	CNS (Nomenclature diététique)	23/05/2018	20/06/2018	20/11/2018	31/08/2018 OK
17-22/2018	2018-23-28	CNS (Nomenclature des sages-femmes	31/05/2018	20/06/2018	20/11/2018	31/08/2018 OK
52/2018	2018-29	CNS (Chirurgie cardiaque)	18/07/2018	08/08/2018	08/01/2019	29/11/2018 OK
53/2018	2018-30	CNS (Chirurgie vasculaire)	18/07/2018	08/08/2018	08/01/2019	22/11/2018 OK
51/2018	2018-31	CNS (Etabl. hospitalier Colpach)	14/06/2018	20/08/2018	20/01/2019	24/08/2018 OK